

L'intersyndicale des journalistes reçue au ministère

« Les règles comptables ne sont pas opérantes dans l'univers qui est le vôtre. » C'est une des phrases prononcées par Christine Albanel, ministre de la Culture et de la Communication, qui a reçu, ce jeudi 29 novembre, les organisations syndicales de journalistes (SNJ, USJ-CFDT, SNJ-CGT, SJ-FO, SJ-CFTC, SGJ-FO). Un entretien que les syndicats ont voulu axer sur la qualité et la crédibilité de l'information, leurs préoccupations premières.

Comme ils l'ont explicité, cette qualité de l'information passe notamment par :

- la reconnaissance de l'indépendance des équipes rédactionnelles;
- une meilleure protection des sources;
- la stabilité de l'emploi et le respect des droits des pigistes;
- le maintien du pluralisme;
- le respect de la déontologie;
- le maintien d'un audiovisuel public fort.

Au cours de cet entretien qui a duré près de deux heures, la ministre a donné quelques signes encourageants. D'abord, sur l'annexion des Chartes des droits et devoirs des journalistes (France 1918/38 et Munich 1971) à la Convention collective, qui lui paraît être une « piste intéressante ».

Sur le dossier de l'amélioration de la protection des sources qui, pour elle, est un « sujet majeur », Christine Albanel doit très prochainement rencontrer Rachida Dati, la Garde des Sceaux.

Les syndicats de journalistes ont par ailleurs demandé à la ministre de saisir le conseil de la concurrence pour qu'il se prononce sur les projets de cession des Echos et de La Tribune.

Concernant l'éventualité d'un regroupement de l'audiovisuel public extérieur (RFI, TV5, France 24), la ministre a tenté de calmer le jeu en affirmant que le rapport Benhamou « n'est qu'un rapport. Aucune décision n'est prise. Nous n'avons pas assez de visibilité. C'est un processus qui sera assez long ». Selon ses dires, RFI ne serait pas concernée dans l'immédiat.

Répondant aux inquiétudes des syndicats sur l'avenir de l'ensemble de l'audiovisuel public, madame Albanel a été formelle : « L'idée de privatiser une chaîne publique n'est pas du tout à l'ordre du jour. »

Les organisations syndicales lui ont remis un exemplaire de l'accord sur la formation des journalistes rémunérés à la pige, rédigé conjointement par les partenaires sociaux, à l'issue de deux ans de négociation. Revêtu de la signature de cinq syndicats de journalistes, cet accord n'attend plus que les paraphes des organisations patronales pour entrer en vigueur.

Enfin, constatant que les aides à la presse sont en grande partie détournées de leur objet, les syndicats ont exprimé leur volonté de participer à une mise à plat de leurs critères d'attribution.

Les syndicats de journalistes ont redit leur grande inquiétude devant la défiance exprimée par les citoyens à l'égard de leurs médias. Ils espèrent avoir convaincu la ministre de l'importance et de l'urgence des mesures à prendre pour restaurer, dans notre pays, la qualité de l'information, un des piliers essentiels de la démocratie.

Paris, le 29 novembre 2007